

**COORDONNÉES**

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

**AGENDA DE LA SEMAINE**

**Dimanche 15 mai**  
N3  
R1-R2-R3  
U18R1 – R2  
U17R2  
U16R1 – R2  
U17D1 – D2  
U15R1 – R2  
U14R1 – R2  
U15D1 – D2  
Challenge NA Féminines U14-15, U16-18  
Féminines à 11 D1 à D3  
U13CR - D1 – D2 – D3

**Lundi 16 mai**  
Commission Technique

**Mercredi 17 mai**  
Commission Sportive  
Réunion RTJ – secteur Nord

**Jeudi 18 mai**  
Commission de Discipline  
Commission des Jeunes

**SOMMAIRE**

Avis aux clubs ..... p. 3  
Avis aux arbitres..... p. 13  
Avis aux éducateurs ..... p. 14  
Commission Sportive ..... p. 15  
Commission Jeunes ..... p. 28  
Commission District d'Arbitrage .. p. 35  
Commission Ethique ..... p. 38  
Documents divers ..... p. 27

**PARTENAIRE DE LA SEMAINE**



**CAMPAGNE ANS 2022**



**6 PRIORITES DE DEVELOPPEMENT SOUTENUS PAR LA FFF**

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le développement du Programme Educatif Fédéral
- La dynamisation de l'arbitrage amateur

**PLUS D'INFOS PAGE 4**

**FORMATIONS PFFD**

**Construire et promouvoir un projet**  
Samedi 21 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30

**INDISPENSABLE DANS LE CADRE  
DE LA CANDIDATURE LABEL SENIORS**

**SAVE THE DATE**

**AG DU DISTRICT  
VENDREDI 10 JUIN 2022 À POITIERS**



## PARTENAIRE

### Événements professionnels ou privés, réunions ou réceptions ?

*F. Cousin*  
SERVICE TRAITEUR

Nos services traiteurs et nos restaurants,  
nos salons de réception de 20 à 500 personnes  
sont à votre disposition

Contactez-nous !

#### Bistrot Chic



**RDV - Le Rendez-vous**  
4 rue Annet Segeron - Poitiers Biard  
Tél. 05 49 58 02 72  
contact@rdv-restaurant.fr

#### Art et Gastronomie



**L'Atelier** : Le Grand Large / 10 Rue du Clos Marchand - Poitiers  
Tél. 05 49 61 35 94 / atelier-cousin@fr.oleane.com

Nos établissements  
disposent de  
parkings gratuits  
et faciles d'accès

#### POITIERS (siège social)

7 Rue Marcellin Berthelot 86000 POITIERS  
Tél. 05 49 41 09 14 / info@cousin-traiteur.fr

#### LA ROCHELLE

Rue du 8 Mai, ZAC de Beaulieu 17138 PUILBOREAU  
Tél. 05 46 35 57 70 / contact@cousintraiteur-lr.fr

SIÈGE SOCIAL  
F. COUSIN



POITIERS

L'ATELIER

● LA ROCHELLE

### Evènements privés, Cousin traiteur vous accompagne de A à Z !

Nos services sont la garantie d'un évènement réussi grâce à une mise en scène soignée et personnalisée.

N'hésitez pas à faire appel à nous pour n'importe quelle occasion :

Mariages, anniversaires, baptêmes, communions, fêtes de familles, soirées  
entre amis, apéritifs dinatoires, réunions associatives,  
repas de fêtes (Noël et Nouvel an)...

Quels que soient vos goûts, le style de réception que vous désirez et votre  
budget, Cousin Traiteur s'adapte tout en restant créatif et soigneux.



Vous désirez avoir une idée du coût de votre réception  
avec Cousin Traiteur ?

> Effectuez une demande de devis



## AVIS AUX CLUBS

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football aura lieu le vendredi 10 juin 2022 au siège de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou. Tous les clubs du District de la Vienne de Football sont conviés à y assister.  
Début de l'émargement : 18h00 / Fin de l'émargement : 18h45  
Début de l'Assemblée Générale : 19h00.

### ORGANISATION AG LFNA 25/06/2022 À ARSAC (33)

Dans le cadre de son organisation et la mise en place du village festif, la LFNA recrute 6 bénévoles par District pour animer et tenir des stands du 24 au 26/06/2022. Les frais seront pris en charge par la LFNA. Si vous êtes intéressés, merci de nous le faire savoir par mail **avant le 20 mai 2022.**

### INFORMATION FMI RENCONTRES DU 15/05/2022

La FFF vous informe que le week-end s'annonce particulièrement chargé, près de 30 000 matchs FMI étant programmés sur l'ensemble du territoire, record cette saison !

Au regard de ces chiffres et pour limiter les risques de goulot d'étranglement à l'approche des matchs, il semblerait pertinent (exceptionnellement !) de procéder sur la tablette à la récupération des rencontres et au chargement des données des matchs qui les concernent au plus tôt. Et ce, quitte à avoir la composition visiteuse à ressaisir sur place. Un message a été publié sur la page d'accueil de Footclubs.

### SAID ENNJIMI À LA RENCONTRE DES CLUBS DE LA VIENNE

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Après deux saisons difficiles liées à la crise sanitaire, nous pouvons enfin retrouver le plaisir tout simple de partager ensemble, en direct, de visu, loin des visioconférences et des réunions dématérialisées.

Le retour à une situation normale coïncide avec mon intention d'une part de réaliser avec vous un premier bilan de l'action de la Ligue régionale à mi-mandat et d'autre part d'échanger avec vous sur les enjeux qui nous attendent dans les mois à venir.

Cette discussion n'est possible qu'en votre présence : vous détenez une expertise quotidienne du terrain qui s'inscrit dans les orientations que les instances (ligue et district) entendent définir pour demain : format des compétitions, structuration des clubs, employabilité, finances, animation des pratiques, encadrement des jeunes, développement du football féminin...

Ces thèmes seront donc au cœur d'une rencontre entre les clubs de votre territoire et les dirigeants de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Je vous propose donc de nous retrouver **le mardi 31 mai 2022 à 19 h**  
**Lieu : Salle des fêtes - 5, rue Alphonse Plault - 86170 NEUVILLE DE POITOU**

Nos échanges se poursuivront autour du verre de l'amitié pour prolonger ce moment enrichissant, constructif et convivial.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver enfin,  
Bien cordialement,  
Saïd ENNJIMI



## REUNION RTJ CLUBS REGIONAUX

Merci de noter qu'une visioconférence, destinée aux RTJ et Educateurs des clubs régionaux JEUNES, est programmée **le mercredi 18 Mai à 18H30** (durée 1H30).

Il sera abordé **la proposition de réforme des compétitions régionales JEUNES** pour application 2023/2024 et donc un vote nécessaire le 25 Juin 2022 lors de l'AG de la LFNA.

Pour participer à la réunion :

<https://us06web.zoom.us/j/88473106300?pwd=TDhhMTc0MWFTck5OTW1zWDIxOUFpdz09>

## CAMPAGNE ANS 2022

À la suite de la campagne 2021 comptabilisant près de 1 700 actions soutenues et représentant plus de 5,3 millions d'Euros attribués aux porteurs de projet, la Fédération a relancé pour la 4<sup>e</sup> année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés et instances déconcentrées.

La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses **priorités de développement**, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le développement du Programme Educatif Fédéral
- La dynamisation de l'arbitrage amateur

Chaque porteur de projet pourra solliciter une subvention **pour 3 actions au maximum**.

Un seul et unique dossier par porteur de projet (comprenant 1, 2 ou 3 action(s)) devra être créé et déposé sur Le Compte Asso.

Le dossier devra être déposé **au plus tard le 31 mai 2022** sur la plateforme [Le Compte Asso](#)

Pour être financée sur la campagne 2021, l'action doit impérativement avoir commencé **avant le 31 décembre 2022**.

Retrouvez **les conditions d'éligibilités et de financement ainsi que les actions éligibles** dans les notes de cadrage FFF ANS (clubs et instances) disponibles [ici](#).

De plus, dans le cas où vous avez bénéficié d'une subvention ANS en 2021, le **bilan de votre action 2021 devra être saisi de manière dématérialisée** sur le Compte Asso **avant le 30 juin 2022** (voir Partie 04 dans les notes de cadrage).

Pour toute question relative à cette campagne FFF ANS PSF, vous pouvez contacter la FFF par mail ([campagne-ans@fff.fr](mailto:campagne-ans@fff.fr))

**Le District de la Vienne peut également vous accompagner et vous conseiller dans vos démarches. Pour cela, merci de vous rapprocher d'Adeline Uranga par mail à [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)**



## JOURNÉE DES FÉMININES

La Journée des Féminines est de retour le 26 mai prochain !

#SaveTheDate // Le rassemblement « Toutes ensemble » revient, après deux ans d'absence, à Châtellerault le jeudi de l'Ascension !

Avis à nos 1496 joueuses de notre département, cet événement est le vôtre !

#TOUTESENSEMBLE

JEUDI  
**26 MAI**

STADE DE LA MONTÉE ROUGE  
CHÂTELLERAULT  
DE 9H30 À 17H30  
ACCUEIL À 9H

UGF À SENIORS F

**JOURNÉE DES FÉMININES**

ANIMATIONS | RESTAURATION SUR PLACE

GRAND CHÂTELLERAULT  
COMMUNAUTÉ  
RÉGIONNALE

VILLE DE  
Châtellerault

SOFC

UNION  
FRANÇAISE  
DE FOOTBALL

FFF

CA  
DE LA TOURNÉE  
ET DU PAYSAN

viennne



**Journée des Féminines**  
**Jeudi 26 Mai 2022, stade de la Montée Rouge**  
**A Châtelleraut**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

Nom du club (ou groupement) :

.....

Nom du RESPONSABLE  
 (avec N° de téléphone et adresse mail)

.....



Plateaux **U6 – U10F** – Foot à 5

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager : .....

Ou Nombre de joueuses que vous souhaitez inscrire : .....

*Toutes les licenciées sont conviées à cette manifestation.*

*Des équipes seront constituées sur place si nécessaire*

Plateaux **U11 – U13F** – Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager : .....

Plateaux **U14 – U17F** – Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager : .....

Plateaux **Seniors** – Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager : .....

*limité, à ce jour, à une équipe à 8 par équipe Seniors engagée en championnat (à 8 ou à 11))*

Retourner ce document au siège du District ou par la messagerie ZIMBRA

([district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr))



**AVANT le mercredi 18 Mai 2022**

*LA PASSION DU FOOT,  
 LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

**CHALLENGE DEPARTEMENTAL P.E.F. ENVIRONNEMENT**

Le District de la Vienne de Football organise un Challenge Départemental ayant pour objectif de mettre en avant une action du Programme Educatif Fédéral.

Cette saison, le thème retenu est la protection de l'environnement avec comme action : le ramassage des déchets dans et autour de vos installations sportives.

Le District souhaite récompenser les 5 meilleures actions.

Pour participer, vous devez :

- Prendre des photos et/ou vidéos, voire convoquer la presse
- Et retourner la fiche action ainsi que les justificatifs avant le mercredi 31 mai 2022 à [district@foot86.ffp.fr](mailto:district@foot86.ffp.fr)

Toutes les fiches transmises depuis le début de la saison seront prises en compte pour ce Challenge.

Une fois les productions reçues, un jury composé de membres du District se réunira pour déterminer les 5 lauréats.

À vous de jouer !!



## CONCOURS DE DESSIN



A l'occasion de la Journée Nationale des U7 - U9, qui aura lieu le samedi 18 Juin 2022 à Nieuil l'Espoir, le District de la Vienne de Football et le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou organisent un concours de dessin.

Tu es licencié(e) de U6 à U9, envoie ton dessin accompagné de ton nom, prénom, club et catégorie de pratique au District de la Vienne de Football, 1 rue François Prat – 86000 Poitiers ou par mail [district@foot86.ffv.fr](mailto:district@foot86.ffv.fr) avant le **vendredi 20 mai 2022, dernier délai**.

Le gagnant recevra un cadeau.

Nous comptons sur ta participation !



## FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

### PRÉPARATION DES ÉQUIPES

#### ▪ L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

### RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

#### ▪ UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

### IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

## MESSAGE DE LA LFNA SUR LES LICENCES

Concernant la projection sur la prochaine saison, nous vous invitons, dès à présent, à **relancer vos licenciés qui n'ont pas encore honoré leur cotisation licence 2021/2022**.

Deux méthodes d'envoi retenues par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations :

- **Envoi par mail** lui rappelant son devoir de cotisation, le montant restant à payer
- **Envoi par courrier en recommandé** lui rappelant son devoir de cotisation et le montant restant à payer

Nous insistons sur ces preuves d'envoi qui devront être fournies à la Commission Régionale de Contrôle des Mutations ([vvallet@lfna.fff.fr](mailto:vvallet@lfna.fff.fr)) **avant que vous ne formuliez une éventuelle opposition** à son départ entre le 1<sup>er</sup> Juin et le 15 Juillet inclus.

Nous reviendrons vers vous mi-Mai pour l'envoi des différents imprimés de demande de licence, en vous incitant aussi à utiliser de plus en plus la procédure dématérialisée surtout pour vos renouvellements.



## BMF ET BEF EN APPRENTISSAGE

Vous trouverez sur notre site internet la plaquette qui a été présentée hier soir lors de la **réunion en visio-conférence** pour les clubs intéressés par le recrutement et l'accompagnement d'un **apprenti en formation BMF et/ou BEF** pour la saison 2022/2023 animée par le CFA des Métiers du Football et l'IR2F de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Pour rappel, ci-après les liens d'inscription à nos formations :

- **[BMF Traditionnel](#)** – date limite d'inscription : 16 mai 2022 23h59
- **[BMF Apprentissage](#)** – date limite d'inscription : 3 mai 2022 23h59
- **[BEF Traditionnel](#)** – date limite d'inscription : 18 mai 2022 23h59
- **[BEF Apprentissage](#)** – date limite d'inscription : 18 mai 2022 23h59

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'IR2F, organe de formation de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, par mail : [ir2f@lfna.fff.fr](mailto:ir2f@lfna.fff.fr)

## OUVERTURE D'UNE FORMATION BPJEPS APT-BMF À POITIERS !

Dans le cadre d'un partenariat entre le CREPS de Poitiers et la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine, une formation biquilifiante BPJEPS APT – BMF va ouvrir à la rentrée de septembre 2022 au CREPS de Poitiers. Les tests d'entrée auront lieu en juin prochain.

Pour plus d'informations vous trouverez la présentation de la formation en ouvrant le lien ci-dessous :

<https://www.crepspoitiers.fr/formation.offre#activites-physiques-pour-tous-apt-brevet-de-moniteur-de-football-bmf>

Vous trouverez sur notre site internet le catalogue des portes ouvertes virtuelles du CREPS.

---

Pour tout besoin, vous pouvez contacter Stéphanie Decout (formatrice) au 06.26.45.82.28 ou à [stephanie.decout@creps-poitiers.sports.gouv.fr](mailto:stephanie.decout@creps-poitiers.sports.gouv.fr)



## SYNTHÈSE PROTOCOLE FFF – REPORT DE MATCHS

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
  - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
  - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
  - forfait amendé si aucune justification apportée
  - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.

## INFORMATIONS CDOS VIENNE

### Prévenir les violences sexuelles

Mardi 7 juin de 19h à 21h à Poitiers

Inscription

### Sport sur prescription médicale (niveau 1)

Dans le cadre de la professionnalisation des salariés du mouvement sportif, le CDOS de la Vienne organise une formation professionnelle sur la thématique suivante :

#### ***Sport sur prescription médicale (niveau 1)***

En effet, le sport-santé est devenu une orientation forte de notre société et des partenaires publics du sport. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise de pratiquer de l'activité physique et sportive pour être en bonne santé. Si le mouvement sportif y contribue de manière informelle, les clubs et comités peuvent accroître leur rôle en développant de nouvelles formes de pratique.

Cette formation de 4 jours, 8 heures/jour, soit 32 heures au total se déroulera en présentiel :

***Du 27 au 30 juin 2022  
De 9h à 18h à Poitiers***

**PUBLIC :** Educateur sportif d'une association fédérée ou d'une collectivité territoriale.

#### **PRÉREQUIS**

Être titulaire d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme d'éducateur du ministère des sports et avoir suivi une formation PSC1.

#### **OBJECTIF GÉNÉRAL**

Assurer un accueil de qualité des personnes souhaitant pratiquer un sport sur prescription médicale.

#### **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

- > Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- > Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activité physique adaptée
- > Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- > Connaître les caractéristiques générales des principales pathologies chroniques

PROGRAMME et INSCRIPTION, [cliquez-ici](#)



## PFFD : LES PROCHAINES FORMATIONS

### - Construire et promouvoir un projet

Samedi 21 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30

**Rappel** : ces formations sont indispensables pour obtenir le label seniors LFNA et les labels fédéraux FFF – CA.

## INFORMATIONS SECTION FOOT JULES VERNE (BUXEROLLES)

**Une section sportive football a ouvert cette année au collège Jules Verne à Buxerolles. Les inscriptions sont ouvertes pour l'année prochaine.**

Les élèves peuvent également télécharger le dossier sur le site du collège ou le récupérer au format papier au secrétariat à partir du début de la semaine prochaine.

Petite précision importante : Malheureusement pour cette année, le recrutement **sur le niveau 6ème** ne pourra se faire que sur les élèves du secteur (pas de dérogation) suite au retour du rectorat.

### OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL :

- Assurer la prise en charge globale de chacun des élèves dans la réussite de leur parcours.
- Permettre à des élèves d'exercer leur passion tout en proposant un bon niveau de performance.
- Développer des valeurs dans le but d'avoir une attitude irréprochable sur et en dehors du terrain.
- Comprendre les enjeux du football en acquérant des connaissances et des compétences dans le domaine de l'arbitrage, du coaching, de la santé.

## INFOS & INSCRIPTIONS

### LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

### ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyé par retour de mail.

### CONTACT ARS VIENNE

En cas de cas avéré positif et avant d'initier la moindre démarche (test), il vous faut contacter l'ARS de la Vienne, qui vous communiquera la procédure à suivre.

Mail : [ars-dd86-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-dd86-alerte@ars.sante.fr)

Téléphone : 05-49-44-83-53.



## AVIS AUX ARBITRES

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE 13H, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

En cas d'empêchement, à compter du dimanche à 13h, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être remplacé.  
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

### PORTAIL DES OFFICIELS

Quelques informations importantes concernant l'accès à vos désignations et plus largement l'accès à votre espace officiel.

Le lien permettant de consulter les désignations depuis « Mon compte FFF » (ancienne application) **n'est plus fonctionnel**.

Les Officiels devront donc dès à présent se rendre sur le [Portail des Officiels](#) (nouvel espace depuis le début de la saison) pour prendre connaissance de leurs désignations, rédiger leurs rapports, etc..

Lien pour se connecter > <https://sso.fff.fr/oauth/v2/login>

Une déconnexion/reconnexion semble nécessaire pour ceux ne voyant pas leurs désignations.

Si un problème technique persiste, merci de me communiquer vos identifiants (mail et mot de passe) pour suite à donner par le pôle technique de la FFF (ou en remontant directement votre problème à [pole-technique@fff.fr](mailto:pole-technique@fff.fr)).



## AVIS AUX EDUCATEURS

### BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

### GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

### LUSIGNAN RECHERCHE UN COACH

Le club de Lusignan est activement à la recherche d'un coach pour son équipe senior masculine (D2 la saison prochaine).



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 11 mai 2022  
Procès-verbal n° 34

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Gérard MOUSSAC et Jean - Louis OLIVIER  
**Excusés** MM. Didier DANIEL et François PAIREMAURE.  
**Non convoqué** M. Éric MAIOROFF

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 33 sans modification

\*\*\*\*\*

### RAPPELS IMPORTANTS

#### Article 14 – Classement en championnat (des RG de la LFNA)

1/ En cas d'égalité de points dans une poule, le classement des clubs est effectué en tenant compte :

- a. Du classement aux points du ou des matchs joués entre les clubs ex-æquo
- b. De la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre les clubs ex-æquo
- c. De la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve
- d. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
- e. Selon le classement des équipes concernées au Challenge du Fair-play
- f. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- g. D'un match de barrage sur terrain neutre avec prolongation éventuelle et tirs aux buts

\*\*\*\*\*

#### Décision de l'Assemblée Générale du 27 mai 2011 à Quinçay

Lorsque l'obligation se présente de désigner pour l'accession, le maintien ou la rétrogradation, pour une division donnée, un nombre d'équipes différent du nombre de poules ou d'un multiple de celui-ci, un classement est établi pour l'ensemble des équipes de même rang de la division concernée par l'accession ou la rétrogradation, en tenant compte des dispositions particulières suivantes :

- Pour l'accession de Départemental 2 à Départemental 5, du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe classée deuxième (2<sup>ème</sup>) avec les cinq (5) autres équipes les mieux classées y compris celle accédant directement (en tenant compte, en cas d'égalité, du goal average obtenu par ce nouveau classement).

- Pour le maintien ou la rétrogradation : du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée avec les quatre (4) autres équipes classées immédiatement au-dessus.

\*\*\*\*\*

#### Article 167.6 (des RG de la FFF)

6. La participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.

→ Cette disposition s'applique que les équipes seniors jouent ou ne jouent pas.

\*\*\*\*\*



## Article 26.C.2.c Participation aux rencontres

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental.  
Enfin les joueurs, ayant disputé l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour avec une équipe supérieure du club ou toute autre rencontre officielle se déroulant à l'une de ces dates, ne peuvent participer à un championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure du club.

- Il faut considérer que l'on ne parle que de journées de championnat.
- une journée de coupe intercalée n'entre pas en compte
- les joueurs ayant pris part à l'avant dernière journée de championnat ne peuvent pas participer avec une équipe réserve lors de la dernière journée de championnat.

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Espoir	Poitiers Asac
Adriers	Fleuré	Poitiers Cep
Antran	GJ 3 Vallées 86	Poitiers Portugais
Availles en Châtelleraut	Ingrandes	Sèvres Anxaumont
Avanton	Jaunay Marigny	Sommières St Romain
Beaumont St Cyr	L'Envigne	St Benoît
Biard	La Pallu	St Léger de Montbrillais
Boivre	Leigné sur Usseau	St Savin St Germain
Brion St Secondin	Loudun	Stade Poitevin
Buxerolles	Mignaloux Beauvoir	Usson l'Isle
Cenon sur Vienne	Migné Auxances	Valence en Poitou OC
Cernay St Genest	Montamisé	Vallée du Salleron
Champagné St Hilaire	Montmorillon	Vendelogne
Chasseneuil St Georges	Naintré	Verrières
Château Larcher	Neuville	Vicq sur Gartempe
Châtelleraut SO	Nieuil l'Espoir	Villeneuve Chauvigny
Chauvigny	Nord Vienne	Vouillé
Civaux	Nouaillé Maupertuis	Vouneuil Béruges
Coussay	Oyré Dangé	Vouneuil sur Vienne
Coussay les Bois	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouzailles
Dissay	Poitiers 3 cités	

## DEPARTEMENTAL 1

### **Match n° 23701708 : Migné Auxances (2) – Smarves Iteuil (1) du 15/05/22**

Courriel du club de Smarves Iteuil (28/04/22 à 23h55) demandant à jouer la rencontre en rubrique à 15h (au lieu de 13h15) pour l'équité du championnat.

Courriel du club de Migné Auxances (06/04/22 à 17h38) donnant son accord.

La rencontre en rubrique se disputera le dimanche 15/05/22 à 15h sur le terrain annexe de Migné Auxances.

**Dossier classé.**



## DEPARTEMENTAL 2

### **Match n° 23701988 : Jaunay Marigny (1) – Loudun (1) en poule A du 15/05/22**

Courriel du club de Loudun (09/05/22 à 10h29) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de Loudun.

## DEPARTEMENTAL 4

### **Match n° 23702513 : ACG Foot Sud 86 (3) – Chatain (1) en poule D du 15/05/22**

Demande du club d'ACG Foot Sud 86 (Footclubs) pour avancer la rencontre en rubrique.

Compte tenu du classement des deux équipes, la Commission accepte de fixer la rencontre au dimanche 15/05/22 à 13h à Civray.

**Dossier classé.**

## DEPARTEMENTAL 5

### **Match n° 23757880 : Les Trois Moutiers (1) - L'Envigne (3) en poule A du 15/05/22**

Demande du club des Trois Moutiers (courriel du 04/05/22 à 16h25) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

### **Match n° 23758074 : Bonneuil Matours / Archigny (2) – Les Roches La Villedieu (1) en poule B du 01/05/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Geoffrey RETAILLEAU (01/05/22 à 18h35) signalant un problème avec la tablette et donnant les faits de jeu et le score du match.

Courriels des clubs des Roches La Villedieu (09/05/22 à 20h18) et Bonneuil Matours (06/05/22 à 17h38).

Feuille de match modifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23758010 : Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) – Antran (3) en poule B du 15/05/22**

Demande du club de Chasseneuil St Georges (Footclubs) pour avancer la rencontre en rubrique.

Compte tenu du classement des deux équipes, la Commission accepte de fixer la rencontre au samedi 14/05/22 à 19h.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23758144 : Oyré Dangé (3) – Pleumartin La Roche Posay (2) en poule C du 15/05/22**

Demande du club de Oyré Dangé pour modifier l'horaire de la rencontre.

La rencontre en rubrique se déroulera à 13h30 au stade municipal de Oyré.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23758147 : Ozon (3) – Châtelleraut SO (4) en poule C du 15/05/22**

Demande du club d'Ozon (Footclubs) pour avancer la rencontre en rubrique.

Compte tenu du classement d'Ozon (3), la Commission ne peut pas accepter d'avancer la rencontre.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23758538 : Château Larcher (3) – Vouneuil Béruges (3) en poule F du 15/05/22**

Demande du club de Vouneuil Béruges (Footclubs) pour avancer la rencontre en rubrique.

Compte tenu du classement des deux équipes, la Commission accepte de fixer la rencontre au dimanche 15/05/22 à 13h15 à Château Larcher.

**Dossier classé.**



## CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 1

### Match n° 23775488 : Migné Auxances (1) – Châtelleraut SO (2) du 15/05/22

Demande du club de Migné Auxances (Footclubs) pour avancer la rencontre en rubrique.

Compte tenu du classement des deux équipes, la Commission accepte de fixer la rencontre au dimanche 15/05/22 à 11h sur le terrain honneur synthétique.

**Dossier classé.**

## CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 3

### Match n° 24302399 : Vrères St Léger (1) – Smarves Iteuil (1) en poule A du 08/05/22

Feuille de match papier reçue.

### Match n° 24302400 : Vrines (1) – Cenon sur Vienne (1) en poule A du 08/05/22

Courriel du club de Cenon sur Vienne (06/05/22 à 16h49) signalant le forfait de son équipe 2<sup>ème</sup> forfait de Cenon sur Vienne (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Cenon sur Vienne

### Match n° 24302401 : Le Tallud (1) – Gatinaise (1) en poule A du 08/05/22

Feuille de match informatisée ou papier non reçue à ce jour.

### Match n° 24302371 : Neuville (1) – Vouneuil Béruges (1) en poule B du 08/05/22

Courriel du club de Neuville (08/05/22 à 15h17) signalant le forfait de son équipe

2<sup>ème</sup> forfait de Neuville (1) (avec déplacement de Vouneuil Béruges(1))

Amende de 31€ au club de Neuville

## CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

### Match n° 24288750 : Niort St Florent (1) – Lusignan (1) en poule A du 07/05/22

Courriel signalant l'impossibilité d'inscrire les faits de jeu en fin de match.

Feuille de match papier reçue.

### Match n° 24288783 : Montmorillon (1) - Niort St Florent (2) en poule B du 14/05/22

Courriel du club de Niort St Florent (06/05/22 à 17h27)

En raison de la qualification de l'équipe de Niort St Florent (1) à la finale régionale du Festifoot, la rencontre en rubrique est annulée afin de permettre au club de Niort St Florent de présenter 12 joueuses pour cette finale. Si les deux clubs s'accordent à trouver une date de report, ils devront en informer le District afin que la date soit changée.

### Match n° 24288812 : Autize Orée (1) – Migné / Neuville (1) en poule C du 07/05/22

Courriel du club de Migné Auxances (06/05/22 à 22h26) signalant le forfait de son équipe

1<sup>er</sup> forfait de Migné Auxances / Neuville (1) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de Migné Auxances

## COUPE TASSIN

En raison du report de la dernière journée de championnat de la poule B de Régional 2, la suite de la compétition est décalée à savoir :

**1/4 de finale:** avant le 29 mai 2022

**1/2 finales :** avant le 05 juin 2022

**Finale :** le 12 juin 2022 à St Benoît



### COUPE TASSIN : 1/4 de Finale avant le 29/05/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
14	MIGNE AUXANCES (1)	R2 A	MONTMORILLON (1)	R1 A		<b>A</b>
15	BUXEROLLES (1)	R1 A	ST SAVIN ST GERMAIN (1)	R2 B		<b>B</b>
16	STADE POITEVIN (2)	R1 A	LIGUGE (1)	R2 B		<b>C</b>
17	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 A	CHAUVIGNY (2)	R2 B		<b>D</b>

### COUPE TASSIN : 1/2 Finales le 05/06/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
18	Vainqueur match C		Vainqueur match A			<b>X</b>
19	Vainqueur match D		Vainqueur match B			<b>Y</b>

### COUPE TASSIN : Finale le 12/06/22

20	Vainqueur match Y		Vainqueur match X			
----	-------------------	--	-------------------	--	--	--

### COUPE LOUIS DAVID

#### COUPE LOUIS DAVID : 1/4 de Finale le 22/05/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
118	BRION - ST SECONDIN (1)	D2B	BOIVRE (1)	D2A		<b>A</b>
119	FLEURE (1)	D1	ACG FOOT SUD 86 (1)	D2B		<b>B</b>
120	POITIERS 3 CITES (1)	D1	AVANTON (1)	D2A		<b>C</b>
121	LOUDUN (1)	D2A	VALDIVIENNE (1)	D2B		<b>D</b>

#### COUPE LOUIS DAVID : 1/2 Finales le 29/05/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
122	Vainqueur match B		Vainqueur match D			<b>X</b>
123	Vainqueur match A		Vainqueur match C			<b>Y</b>

#### COUPE LOUIS DAVID : Finale le 11/06/22

124	Vainqueur match X		Vainqueur match Y			
-----	-------------------	--	-------------------	--	--	--



## COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

### Match n° 24500207 : Jardres (1) – Haims (1) du 08/05/22

Courriel du club de Jardres (08/05/22 à 22h10) signalant un problème de tablette.

Feuille de match papier reçue.

### COUPE JOLLIET-ROUSSEAU : 1/4 de Finale le 22/05/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
49	MONCONTOUR (1)	D4A	CROUTELLE (1)	D4E		<b>A</b>
50	ST SAVIOL (1)	D4D	ST MAURICE GENCAY (1)	D4D		<b>B</b>
51	COLOMBIERS (1)	D5B	JARDRES (1)	D4C		<b>C</b>
52	ESPOIR FC (1)	D6	QUINCAY (1)	D4A		<b>D</b>

### COUPE JOLLIET-ROUSSEAU : 1/2 Finale le 29/05/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
53	Vainqueur match C		Vainqueur match D			<b>X</b>
54	Vainqueur match B		Vainqueur match A			<b>Y</b>

### COUPE JOLLIET-ROUSSEAU : Finale le 11/06/22

55	Vainqueur match Y		Vainqueur match X			
----	-------------------	--	-------------------	--	--	--



## CHALLENGE des RÉSERVES

### **Match n° 24492015 : Oyré Dangé (2) – Nouaillé (3) du 06/05/22**

Courriel de confirmation de réserve du club de Nouaillé (07/05/22 à 09h45)

**1)** Réserve inscrite au verso de la feuille de match : réserve sur la qualification et/ou la participation du/des joueur/joueurs Médéric GAUTIER, Jordan RENAUDET, Clément MULTON, Sullyvan CHABAUTY, Valentin JULLY, Benjamin GENDROT, Jonathan GRATIEN, Cyril CHEVALIER, Dimitri RIVEREAU, Arnaud DECHAUME, Matis MICHOT, Andgel GENDRE, Tom RIBREAU, Antoine HARDY du club de Oyré Dangé pour le motif suivant : la licence du joueur / des joueurs Médéric GAUTIER, Jordan RENAUDET, Clément MULTON, Sullyvan CHABAUTY, Valentin JULLY, Benjamin GENDROT, Jonathan GRATIEN, Cyril CHEVALIER, Dimitri RIVEREAU, Arnaud DECHAUME, Matis MICHOT, Andgel GENDRE, Tom RIBREAU, Antoine HARDY a été / ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre.

**2)** Réclamation inscrite sur la confirmation de réserve : réclamation sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Oyré, pour les motifs suivants : des joueurs de Oyré (2) sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

**3)** Réclamation inscrite sur la confirmation de réserve : réclamation sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Oyré, pour les motifs suivants : plus de trois joueurs de Oyré (2) sont susceptibles d'avoir pris part à plus de 10 rencontres officielles (championnat + coupe) avec la ou les équipes supérieures du club.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée et des réclamations pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Oyré Dangé a été informé par courriel des réclamations et a formulé ses observations (courriel du 09/05/22 à 21h54).

**1)** Considérant après vérification des licences du club de Oyré Dangé que les joueurs : Médéric GAUTIER (licence enregistrée le 01/07/21), Jordan RENAUDET (licence enregistrée le 16/08/21), Clément MULTON (licence enregistrée le 13/08/21), Sullyvan CHABAUTY (licence enregistrée le 22/08/21), Valentin JULLY (licence enregistrée le 08/09/21), Benjamin GENDROT (licence enregistrée le 25/08/21), Jonathan GRATIEN (licence enregistrée le 01/07/21), Cyril CHEVALIER (licence enregistrée le 15/11/21), Dimitri RIVEREAU (licence enregistrée le 19/10/21), Arnaud DECHAUME (licence enregistrée le 15/07/21), Matis MICHOT (licence enregistrée le 05/07/21), Andgel GENDRE (licence enregistrée le 25/08/21), Tom RIBREAU (licence enregistrée le 01/07/21), Antoine HARDY (licence enregistrée le 18/08/21) avaient tous enregistré leur licence depuis plus de 4 jours à la date de la rencontre.

**2)** - Considérant, après vérification de la feuille de match de Oyré Dangé (1) – Verrières (1) évoluant en Départemental 1 du 01/05/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée (le joueur Matis MICHOT est inscrit sur la feuille de match de Départemental 1 du 01/05/22 mais n'a pas participé à la rencontre).

- Considérant que les joueurs U17 et U18 du club de Oyré Dangé jouent dans le GJ Avenir 86.

Considérant que l'équipe du GJ Avenir 86 (1) disputait le 07/05/22 une rencontre de championnat U17/18 Départemental 2 poule A contre Poitiers Asac (2) n'est donc pas concernée par cette réserve

**3)** - Considérant après vérification des feuilles de match de Oyré Dangé (1) évoluant en Départemental 1 que seuls deux (2) joueurs : Jonathan GRATIEN (20) et Matis MICHOT (14) inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure susnommée.

- Considérant que les joueurs U17 et U18 du club de Oyré Dangé jouent dans le GJ Avenir 86.

Considérant après vérification des feuilles de match du GJ Avenir 86 (1) évoluant U17/18 Départemental 2 poule A qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Oyré Dangé (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 89 des RG de la FFF et 7.6.A du règlement du Challenge des Réserves.



**Par ces motifs dit la réserve et les réclamations non fondées** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

L'équipe de Oyré Dangé (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de réserve et réclamations (38€) seront débités au club de Nouaillé.

**Dossier classé.**

Courriel du club de Nouaillé (07/05/22 à 09h45) informant que tous les remplaçants inscrits sur la feuille de match étaient entrés en jeu.

Feuille de match modifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

#### **Match n° 24491940 : Biard (2) – La Pallu (2) du 08/05/22**

Courriel de confirmation de réserve du club de La Pallu (08/05/22 à 20h55)

**1)** Réserve inscrite au verso de la feuille de match : réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Biard pour le motif suivant : des joueurs du club de Biard sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

**2)** Réclamation inscrite sur la confirmation de réserve : réclamation sur les joueurs de Biard (2) inscrits sur la feuille de match qui ont joué plus de 10 matchs en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour, le règlement du Challenge des Réserves n'autorisant que 3 joueurs inscrits ayant joué en équipe supérieure sur la saison en cours 2021/2022.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée et de la réclamation pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Biard a été informé par courriel de la réclamation et a formulé ses observations (courriel du 09/05/22 à 19h59).

Considérant que le club de Biard ne fait pas partie d'un groupement et n'a pas d'équipe U17/18 à son nom propre ou en entente.

**1)** Considérant après vérification de de la feuille de match de Coussay les Bois (1) – Biard (1) en Départemental 3 poule A du 01/05/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée

**2)** - Considérant après vérification des feuilles de match de Biard (1) évoluant en Départemental 3 poule A que seuls trois (3) joueurs : Thomas BALOGE (12), Olivier DIMPAY (19) et Vincent SABOURIN (11) inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Biard (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 7.6.A du règlement du Challenge des Réserves.

**Par ces motifs dit la réserve et la réclamation non fondées** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

L'équipe de Biard (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de réserve et réclamation (38€) seront débités au club de La Pallu.

**Dossier classé.**

#### **Match n° 24491942 : Dissay (2) – ASM (2) du 08/05/22**

Courriel de confirmation de réserve du club de Dissay (10/05/22 à 01h53)

**1)** Réserve inscrite au verso de la feuille de match papier : réserve sur la qualification et la participation à la rencontre de l'ensemble des joueurs de l'ASM (2) ayant participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure, le règlement n'en autorisant aucun, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour.

**2)** Réclamation inscrite sur la confirmation de réserve : réclamation sur la qualification et la participation à cette rencontre de l'ensemble des joueurs de l'ASM (2) ayant participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure le règlement n'en autorisant que 3.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée et de la réclamation pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de l'ASM a été informé par courriel de la réclamation et n'a pas formulé d'observation à ce jour.

**1)** - Considérant après vérification de de la feuille de match de ASM (1) – Oyré Dangé (2) en



Départemental 3 poule A du 01/05/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée

- Considérant que le club de l'ASM ne fait pas partie d'un groupement mais a une équipe U17/18 en entente avec Loudun.

Considérant que l'équipe de Loudun / ASM (1) disputait le 07/05/22 une rencontre de championnat U17/18 Départemental 2 poule A contre Châtelleraut Portugais (1) et n'est donc pas concernée par cette réserve

**2)** - Considérant après vérification des feuilles de match de l'ASM (1) évoluant en Départemental 3 poule A que seul un (1) joueur : Anthony BERTON (15) inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure susnommée

- Considérant que le club de l'ASM ne fait pas partie d'un groupement mais a une équipe U17/18 en entente avec Loudun.

Considérant après vérification des feuilles de match de l'équipe de Loudun / ASM (1) évoluant U17/18 Départemental 1 (phase 1) et Départemental 2 poule A (phase 2) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de l'ASM (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 7.6.A du règlement du Challenge des Réserves.

**Par ces motifs dit la réserve et la réclamation non fondées** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

L'équipe de l'ASM (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de réserve et réclamation (38€) seront débités au club de Dissay.

**Dossier classé.**

Pour information : la Commission a reçu le rapport FMI expliquant l'impossibilité de poser la réserve sur la tablette.

### CHALLENGE des RÉSERVES : 1/4 de Finale le 22/05/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
69	ASM FC (2)	D5A	VOUNEUIL BERUGES (2)	D4E		<b>A</b>
70	ACG FOOT SUD 86 (2)	D3C	CHÂTEAU LARCHER (2)	D3C		<b>B</b>
71	BIARD (2)	D4E	OYRE DANGE (2)	D3A		<b>C</b>
72	SMARVES - ITEUIL (2)	D5F	JAUNAY MARIGNY (2)	D3B		<b>D</b>

### CHALLENGE des RÉSERVES : 1/2 Finales le 29/05/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
73	Vainqueur match D		Vainqueur match B			<b>X</b>
74	Vainqueur match A		Vainqueur match C			<b>Y</b>

### CHALLENGE des RÉSERVES : Finale le 11 ou 12/06/22

75	Vainqueur match X		Vainqueur match Y			
----	-------------------	--	-------------------	--	--	--



## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

### **Match n° 24500253 : Loudun / Ceaux la Roche (3) – Colombiers (2) du 08/05/22**

Courriel de confirmation de réserve du club de Loudun (09/05/22 à 10h29)

**1)** Réserve inscrite au verso de la feuille de match : réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Colombiers, pour le motif suivant : des joueurs du club de Colombiers sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

**2)** Réclamation inscrite sur la confirmation de réserve : réclamation sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Colombiers, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Colombiers dans le cadre des 5 dernières journées.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée et de la réclamation pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Colombiers a été informé par courriel de la réclamation et a formulé ses observations (courriel du 10/05/22 à 23h19).

Considérant que le club de Colombiers ne fait pas partie d'un groupement et n'a pas d'équipe U17/18 à son nom propre ou en entente.

**1)** Considérant que l'équipe de Colombiers (1) disputait le même jour une rencontre de Coupe Jolliet-Rousseau contre St Christophe (1) et n'est donc pas concernée par cette réserve.

**2)** Considérant après vérification des feuilles de match de Colombiers (1) évoluant en Départemental 5 poule B que seul un (1) joueur : Jessy HERY (11) inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Colombiers (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 7.6.A du règlement du Challenge Marcel Renaudie.

**Par ces motifs dit la réserve et la réclamation non fondées** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

L'équipe de Colombiers (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de réserve et réclamation (38€) seront débités au club de Loudun.

**Dossier classé.**

### CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/4 de Finale le 22/05/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
9	ST MAURICE GENCAY (2)	D	SMARVES ITEUIL (3)	E		<b>A</b>
10	QUINCAY (2)	E	ASLONNES (1)	E		<b>B</b>
11	COLOMBIERS (2)	B	CISSE / AVANTON (2)	E		<b>C</b>
12	MONCONTOUR (2)	A	NALLIERS (2)	C		<b>D</b>

### CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/2 Finales le 29/05/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
13	Vainqueur match A		Vainqueur match B			<b>X</b>
14	Vainqueur match D		Vainqueur match C			<b>Y</b>



## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : Finale le 12/06/22

15	Vainqueur match X		Vainqueur match Y		
----	-------------------	--	-------------------	--	--

## CONSOLANTE du CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

### Match n° 24500264 : Coussay (2) – Thuré Besse (3) du 08/05/22

Courriel du club de Thuré Besse (le 06/05/22 à 12h27) signalant le forfait de son équipe

Forfait de Thuré Besse (3) (sans déplacement)

L'équipe de Coussay (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

Amende de 31€ au club de Thuré Besse

### CONSOLANTE du CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/4 de Finale le 22/05/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
3	OUZILLY / CERNAY ST GENEST (2)	B	ST SAVIOL / LIMALONGES / SAVIGNE (3)	D		A
4	COUSSAY (2)	A	BEAUMONT ST CYR (5)	E		B
5	BRION ST SECONDIN (4)	D	SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (2)	A		C
6	PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (3)	D	VALLÉE DU SALLERON (2)	C		D

### CONSOLANTE du CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/2 Finales le 29/05/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
7	Vainqueur match C		Vainqueur match A			X
8	Vainqueur match D		Vainqueur match B			Y

### CONSOLANTE du CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : Finale le 12/06/22

9	Vainqueur match Y		Vainqueur match X		
---	-------------------	--	-------------------	--	--

## CHAMPIONNAT FÉMININ - RÉUNION DE FIN DE SAISON et FINALES COUPE du POITOU à 8 – CHALLENGE du POITOU à 11

La réunion de fin de saison et les finales de la Coupe et du Challenge se dérouleront :

**Le samedi 04 juin 2022 à Vasles (79)**

**Émargement à partir de 9h30**

**Début de la réunion à 10h.**

## MATCHS AMICAUX DE FIN DE SAISON

Match n° 24486871 : Valdivienne / Chauvigny (2) – Vouneuil Béruges (1) du 01/05/22



Feuille de match papier reçue.

## Prochaines rencontres

### 15/05/2022 (Journée 14 de D2)

CELLES-VER / CHAURAY / ECHIRE (1)	VALDIVIENNE / CHAUVIGNY (2)
VOUNEUIL-BERUGES (1)	ST VARENT PIERREGEAY / AIRVAULT (1)
NEUVILLE (1)	MONCOUTANT (1)

Exempts : AVAILLES / NAINTRE (1), DISSAY (1) et POITIERS GIBAUDERIE (1) (D2)

#### **Match n° 24486878 : Neuville (1) – Moncoutant (1) du 15/05/22**

Courriel du club de Moncoutant (05/05/22 à 17h33) pour inverser la rencontre en rubrique.

La Commission a fixé ces rencontres amicales en essayant d'équilibrer les kilomètres que les équipes allaient parcourir.

Si le club de Neuville donne son accord, la Commission acceptera d'inverser la rencontre.

### MATCHS AMICAUX U11/U13 - fin de saison (géré par le District 86)

#### **Match n° 24497773 : Cherveux (1) – Loudun / ASM / Nord Vienne (1) du 07/05/22**

Feuille de match informatisée ou papier non reçue à ce jour.

## Prochaines rencontres

### Journée 2 : 14/05/2022

LOUDUN / FC ASM / NORD VIENNE(1)	JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)
LUSIGNAN (2)	VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)
POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)	CHERVEUX (1)
FC BOUTONNAIS (1)	MONTMORILLON (2)

### RÉSERVES NON CONFIRMÉES

#### **Rencontre du 07/05/22**

- Match n° 24491943 : Smarves Iteuil (2) – Ozon (2) en Challenge des réserves

#### **Rencontres du 08/05/22**

- Match n° 24488264 : Migné Auxances (2) – Brion St Secondin (1) en Coupe Louis David

- Match n° 24491944 : Vicq sur Gartempe (3) – Jaunay Marigny (2) en Challenge des réserves

- Match n° 24491946 : St Benoît (3) – ACG Foot Sud 86 (2) en Challenge des réserves

### DIVERS

**Courriel du club de Croutelle :**



Réponses par la messagerie Zimbra.

**Courriel du club de Château Larcher :**

Pris note

**Courriel du club de Vouneuil Béruges :**

Demande devenue sans objet puisque l'équipe adverse a averti de son forfait.

## TERRAINS

**Courriel du club de Beaumont St Cyr** (09/05/22 à 17h09) signalant que son équipe (5) jouera ses rencontres de Challenge Marcel Renaudie sur le terrain Brémaud 1 de Beaumont St Cyr à 15h

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 18 mai 2022 à 14h, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**



# COMMISSION JEUNES

## POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 12 mai 2022  
Procès-verbal n° 22

**Président** M. Philippe BARRITAULT  
**Présents** Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mardi), Sylvie TESSERAU, Chantal PINTAULT et Sandrine VERMOND – MM. Christian SAVIGNY, Jean-Paul PINTAULT, Claude HEBRAS  
**Excusés** Mme Charlotte PADELEC - M. Jean Pierre BERNARD  
**Assiste** Mme Coralie RENETEAU

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 21 sans modification

\*\*\*\*\*

### DATES DE FIN DE SAISON

**Samedi 4 juin 2022, à Montamisé :**

- Finale du Challenge DANSAC U13,
- Finale du Challenge U15
- Finale du Challenge U17/U18

**Samedi 18 juin 2022, à Nieuil L'Espoir :**

- Journée Nationale des Débutants (U7-U9)

**Samedi 2 juillet 2022, au District :**

- Réunion bilan de fin de saison U7-U9-U11

### MATCHS REMIS

#### SAISON 2021 - 2022 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U15	D2	A	5	09/04/22	24308608	Vouillé/Quinçay (1)   ASM/Loudun/Sammarçolles/Nord V(1)	COVID	21/05/22

### SONDAGE JOURNÉE DU 28/05

Le résultat du sondage et les classements ne nous permettent pas d'avancer l'intégralité de la dernière journée de championnat au samedi 21 mai. La majorité des matchs sera donc maintenue au samedi 28/05/22 et nous informerons les clubs qui ont donné leur accord au cas par cas pour avancer leur match.

### U17/U18

### Feuille de Match Informatisée

**Match n°24308260 : Ozon (1) – Naintré (1) en Départemental 1 du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**



**Match n°24308352 : Montamisé/Sèvres Anxaumont (1) – Vouneuil sur Vienne (1) en Départemental 2 poule A du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

**Match n°24308353 : Poitiers ASAC (2) – GJ Avenir 86 (1) en Départemental 2 poule A du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

**CHALLENGE U17/U18**

Finale le samedi 4 Jun 2022 à Montamisé à 14h30

MATCH	EQUIPE RECEVANTE			EQUIPE VISITEUSE	
1	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	D1	CONTRE	GJ FOOT SUD 86 (1)	D2B

Un dossier d'organisation vous sera prochainement transmis.

Le GJ VVM Chauvigny, club recevant, doit prévoir la tablette pour la FMI et une feuille de match vierge.

Les deux équipes doivent prévoir leur liste de licenciés avec leur numéro de licence.

Les clubs doivent respecter la couleur officielle de leurs équipements.

**U15**

**Feuille de Match Informatisée**

**Match n°24308524 : Migné Auxances (1) – Neuville (1) en Départemental 1 du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

**Match n°24308611 : Mirebeau/L'Envigne (1) - Poitiers ASAC (2) en Départemental 2 poule A du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le 19 mai 2022.

**Dossier en instance**

**Match n°24308612 : Naintré (2) – Châtelleraut Portugais (1) en Départemental 2 poule A du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le 19 mai 2022.

**Dossier en instance**

**Match n°24308613 : ASM/Loudun/Sammarcolles/Nord Vienne (1) – Dissay/Beaumont (1) en Départemental 2 poule A du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**



**Match n°24308640 : Cissé (1) – Poitiers 3 Cités (1) en Départemental 2 poule B du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

**Match n°24308642 : Boivre/GJ Val de Vonne/Vasleenne (1) – La Pallu/Cernay St Genest/Jaunay Marigny/Chasseneuil St Georges (2) en Départemental 2 poule B du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux équipes plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le 19 mai 2022.

**Dossier en instance**

**Match n°24308669 : Sèvres Anxaumont/Montamisé (2) – Availles en Châtelleraut (1) en Départemental 2 poule C du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

**Match n°24308698 : GJ 3 Vallées 86 (2) - St Benoit (1) en Départemental 2 poule D du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

**CHALLENGE U15**

Finale le samedi 4 juin 2022 à Montamisé à 17h

MATCH	EQUIPE RECEVANTE			EQUIPE VISITEUSE	
1	POITIERS 3 CITES (1)	D2B	CONTRE	SO CHATELLERAULT (2)	D1

Un dossier d'organisation vous sera prochainement transmis.

Le club de Poitiers 3 Cités, club recevant, doit prévoir la tablette pour la FMI et une feuille de match vierge.

Les deux équipes doivent prévoir leur liste de licenciés avec leur numéro de licence

Les clubs doivent respecter la couleur officielle de leurs équipements.

**RENCONTRES AMICALES U15 à 8**

**RAPPEL :**

**3 rencontres prévues le 21/05 :**

- Poitiers CEP (1) – Migné Auxances (2)
- Naintré (2) – Jaunay Marigny (2)
- St Savin (2) – GJ 3 Vallées (2)

**U13**

**Forfait**

**Match n°24325810 : Montmorillon/Leignes (2) – Vivonne (1) en Départementale 3 poule E du 07/05/22**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Vivonne (1) (sans déplacement).

Amende de 10€ au club de Vivonne



## Feuille de Match Informatisée

### Match n°24325528 : Châtelleraut Portugais (1) – Neuville (1) en Départemental 2 poule A du 09/04/22

FMI non reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

Afin d'établir la feuille de match, la Commission a reçu les informations de la part du club de Châtelleraut Portugais

Compte tenu de l'absence de réponse du club de Neuville malgré plusieurs relances, la commission donne match perdu par pénalité au club de Neuville 0 but à 6.

Amende de 32€ pour frais de dossier au club de Neuville

**Dossier classé**

### Match n°24325484 : Migné Auxances (1) – Nieuil l'Espoir/Mignaloux (1) en Départemental 1 du 07/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

### Match n°24325486 : Montmorillon/ Leignes (1) – Poitiers ASAC (1) en Départemental 1 du 07/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

### Match n°24325488 : Poitiers 3 Cités (1) – Châtelleraut SO (2) en Départemental 1 du 07/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le 19 mai 2022.

**Dossier en instance**

### Match n°24325532 : Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne/Asm (1) – L'Envigne (1) en Départemental 2 poule A du 07/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

### Match n°24325533 : Neuville (1) – Naintré (1) en Départemental 2 poule A du 07/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue et complétée partiellement par Naintré. Rapport FMI transmis par Naintré.

La Commission demande au club de Neuville plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI et la non présentation de la feuille de match papier avant le 19 mai 2022 ainsi que :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leur équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles sanctions
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants

**Dossier en instance**

### Match n°24325534 : GJ Avenir 86 (1) – Mirebeau (1) en Départemental 2 poule A du 07/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**



**Match n°24325535 : Châtelleraut So (3) – Châtelleraut Portugais (1) en Départemental 2 poule A du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le 19 mai 2022.

**Dossier en instance**

**Match n°24325536 : Beaumont (1) – La Pallu/Cernay-St Genest (1) en Départemental 2 poule A du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le 19 mai 2022.

**Dossier en instance**

**Match n°24325577 : Stade Poitevin (2) – GJ Foot Sud 86 (1) en Départemental 2 poule B du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

**Match n°24325578 : GJ Val de Vonne (1) – Valence en Poitou Oc (1) en Départemental 2 poule B du 07/05/22**

Feuille de match Informatisée transmise tardivement

La commission rappelle au GJ Val de Vonne de transmettre la FMI dès le lundi suivant le match.

**Dossier classé**

**Match n°24325580 : Fontaine/Ligugé/Smarves-Iteuil (2) – Saint Benoit (1) en Départemental 2 poule B du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

**Match n°24325581 : Vouillé/Latillé/Vendelogne/Boivre (1) – GJ VVM Chauvigny (2) en Départemental 2 poule B du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

**Match n°24325690 : Loudun/Sammarcolles/Nord Vienne/Asm (2) – Mirebeau (2) en Départemental 3 poule A du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

**Match n°24325692 : Ozon (1) – Antoigné/Thuré/Cenon/Ingrandes (1) en Départemental 3 poule A du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le 19 mai 2022.

**Dossier en instance**

**Match n°24325752 : Migné Auxances (2) – Biard (1) en Départemental 3 poule C du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue sans la composition de Biard. Rapport FMI transmis.

La Commission demande au club de Biard à recevoir avant le 19 mai 2022 :

- la confirmation du score de la rencontre.
- la composition de leurs équipes (numéros de licence-nom et prénom)
- le nom du capitaine
- les éventuelles blessures.
- le nom de l'arbitre et de ses assistants.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

**Dossier en instance**

**Match n°24325753 : Poitiers 3 Cités (2) – Neuville (2) en Départemental 3 poule C du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le 19 mai 2022.

**Dossier en instance**

**Match n°24325780 : Migné Auxances (3) – Poitiers Asac (2) en Départemental 3 poule D du 07/05/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

**Dossier classé**

**Match n°24325782 : Buxerolles (2) – Poitiers Beaulieu FC (1) en Départemental 3 poule D du 07/05/22**

Feuille de match Informatisée transmise tardivement

La commission rappelle au club de Buxerolles de transmettre la FMI dès le lundi suivant le match.

**Dossier classé**

**CHALLENGE DANSAC U13**

Finale le samedi 4 Juin 2022 à Montamisé à 9h

**Qualifiés pour la Finale :**

- Châtelleraut So (2)
- La Pallu/Cernay-St Genest (1)
- Poitiers 3 Cités (2)
- Migné-Auxances (2)

Un dossier d'organisation vous sera prochainement transmis.

**U11****Rencontres du 02/04/22****Poule G – plateau 2 à Valdivienne**

Feuille de match reçue avec deux scores manquants : GJ VVM Chauvigny (3) – Nouaillé (1) et Adriers/Usson/Isle (1) – Nouaillé (1)

Après retour des clubs concernés il s'avère que les matchs se sont joués comme prévu au calendrier, il s'agit d'une erreur sur la feuille de match.

La commission entérine donc les résultats suivants :

Valdivienne 1 - 1 Adriers/Usson-L'Isle

GJ VVM Chauvigny (3) 0 – 4 Nouaillé

Valdivienne 2 – 2 GJ VVM Chauvigny (3)

Adriers/Usson-L'Isle 0 – 7 Nouaillé

Et demande la plus grande vigilance pour la complétude des feuilles de match.

**Dossier classé**

**Poule L – plateau 1 à Vicq sur Gartempe**

Feuille de match non reçue à ce jour mais transmise par le club

Dernier rappel : La commission redemande aux clubs de Saulgé et GJ VVM Chauvigny de nous transmettre leur liste de licenciés présents et leur résultat avant le jeudi 19 mai 2022

Dans le cas contraire, le plateau sera annulé.

**Dossier en instance.**

**U7-U9**

Rappel : les feuilles de compte rendu et de licences doivent être adressées au plus tard le mardi suivant le plateau au district.

**L'envoi par mail ne sera pas pris en considération jusqu'à nouvel ordre**

**FEUILLES DE MATCH MANQUANTES****Amende de 12€**

Match n°24308642 : Boivre/GJ Val de Vonne/Vasleenne (1) – La Pallu/Cernay St Genest/Jaunay Marigny/Chasseneuil St Georges (2) en Départemental 2 poule B du 07/05/22

Match n°24325533 : Neuville (1) – Naintré (1) en Départemental 2 poule A du 07/05/22

Match n°24325536 : Beaumont (1) – La Pallu/Cernay-St Genest (1) en Départemental 2 poule A du 07/05/22

Match n°24325692 : Ozon (1) – Antoigné/Thuré/Cenon/Ingrandes (1) en Départemental 3 poule A du 07/05/22

**Prochaine réunion, jeudi 19 mai 2022, sur convocation**

**Le Président, Philippe Barritault**



## COMMISSION DE DISTRICT D'ARBITRAGE

Réunion du lundi 09 mai 2022  
Procès-verbal n° 11

Président : M. Bruno DUPUIS.

Présents : Mme Isabelle TOURRAIS  
MM. Jean-Michel APERCE, Albert BOUCHET Ludovic BRUNETEAU, Gaël CHARON,  
Jean-Michel GUILLET (Représentant du Comité de Direction à la CDA), Patrick  
JALLADEAU, David PLAINCHAMP, Christian SAVIGNY (représentant de la  
commission technique), Patrick RIVIERE, Jean-Louis RIDEAU.

Excusés : MM. Léo BEULET et Jordan MORISSON (Chargés de Mission), Séverin RAGER  
(C.T.R.A), Sébastien AUBINEAU (Président CDPA et représentant des arbitres au  
Comité de Direction),  
Hugo CHAMOLEY.

Assisté : M. Paul HERGAULT, membre coopté.

\*\*\*\*\*

Le PV n°10 du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### CIVILITÉS

#### Rétablissement :

La CDA souhaite un prompt rétablissement à l'ensemble des arbitres blessés actuellement.

#### Félicitations :

La CDA adresse ses plus chaleureuses félicitations à :

- Tanguy FLOZE suite à sa nomination Jeune Arbitre Fédéral (JAF).
- Morgane CHIGNARD suite à sa nomination Arbitre Fédérale F2.
- Sacha GAUDIN suite à sa nomination Arbitre Fédéral FUTSAL F2.
- Jonathan MAINGUENEAU et à son amie pour la naissance d'Océane.

### LECTURE DES COURRIERS

Courriers de :

- M. DUGAST Victor. Pris connaissance.
- M. MONNEREAU Jonathan. Pris connaissance.
- M. TAHO BLEHOVIN Kévin. Pris connaissance.
- MME. AUBOURG Alice. Pris connaissance. La CDA va prendre contact avec des arbitres pour officier sur la journée des féminines.

Reçu les certificats médicaux/arrêts de travail de :

- M. CHARON Gaël du 27/04/2022 au 15/05/2022
- M. DUPUIS Christopher du 29/04/2022 au 29/05/2022



- M. BONNET Bastien du 21/04/2022 au 23/04/2022
- M. ALCOBENDAS-MONINO Pierrick du 10/04/2022 au 12/04/2022
- M. OBIN Jean-Pierre du 17/11/2021 au 07/01/2022, du 05/01/2022 au 25/03/2022 et du 16/03/2022 au 15/05/2022

La C.D.A. rappelle aux arbitres **d'envoyer UNIQUEMENT le certificat médical de non-aptitude à l'arbitrage** et un **certificat de reprise après 21 jours** d'arrêt médical d'inaptitude à l'arbitrage.

## INFORMATIONS GENERALES

### **Point sur les désignations seniors :**

Une attention toute particulière a été donnée aux matchs à enjeux (montées/descentes) de la D1 à la D5 sur les quatre dernières journées. Les officiels n'arbitreront pas forcément dans leurs catégories respectives en fonction des besoins. Un mail a été envoyé à l'ensemble des arbitres officiant sur des matchs à enjeux sur la dernière journée. Des rencontres de D2, D3, D4 ne seront pas couvertes, faute d'effectif disponible suffisant le 15 mai 2022. Les rencontres de D1 ne présentant pas d'enjeux seront dépourvus d'assistants. Les clubs seront prévenus par mail.

Un groupe de travail s'est réuni afin de désigner collégialement l'ensemble des arbitres sur les matches de Coupe des ¼ aux Finales.

Les arbitres retenus vont recevoir un mail d'information très prochainement par le District afin de se rendre disponible.

### **Point sur les désignations jeunes :**

24 arbitres officiels font partie du groupe des jeunes arbitres (candidat JAF, JAR, JAD)

Chacun a été observé au moins une fois à ce jour au niveau départemental.

5 J.A ont participé à la phase départementale du Festifoot U13 PITCH à Neuville de Poitou (86) le 02/04/2022.

M. DE VOLDER Hugo a été désigné pour la phase régionale du Festifoot U13 PITCH à Gujan-Mestras (33) les 14 & 15 mai. Il sera accompagné par Ludovic BRUNETEAU, responsable J.A.

**Réunion de fin de saison :** La date est à déterminer et sera prochainement communiquée aux arbitres.

**Observations :** Une vue de l'ensemble des observations de la D1 à la D4 est exposée.

Un travail important a été effectué par le groupe des observateurs.

**Classements :** Un groupe de travail va se réunir très prochainement pour officialiser le classement des arbitres dans chaque groupe. Après un tour de table constructif, il est décidé à l'unanimité que les arbitres seront dispensés d'une épreuve écrite cette saison. Cependant, un nouveau fonctionnement sera présenté à la réunion des arbitres du début de saison 2022/2023 en septembre prochain.

## FORMATION - EXAMENS

Thibault COURTADIOU (candidat JAR) et David PLAINCHAMP (Futsal) étaient présents le samedi 7 mai 2022 à PUYMOYEN (86) pour les examens.



## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Paul BENITO et Sabri GHEDAB REMBLIERE ont été retenus pour un stage candidats JAF les 7 et 8 mai 2022 à PUYMOYEN (86).

Gaël CHARON présente à la CDA deux nouveaux projets intitulés : « Bonus-Malus » et « Contrat Tutorat » que la CDA souhaite mettre en place dès le début de Saison 2022/2023.

**Prochaine CDA le lundi 13/06/2022 à 18H30 au District de la Vienne de Football**

**Le Président,  
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,  
Ludovic BRUNETEAU**



## COMMISSION DE L'ÉTHIQUE ET LA PREVENTION

Réunion du mercredi 27 avril 2022  
Procès-verbal n° 4

**Présidents** : MM. CANTET Dominique, COLIN Daniel,

**Présents** : Mmes BARAUDON Ginette, LAGRANGE Marie-Hélène, MM. GALLAIS Raymond, NICOLAS Jean-Marie, PETONNET Bernard

**Excusés** : MM. ARTUS Dominique, GAULT Roger, GIRAUD Dominique, FRAUDEAU Daniel, VERGNAUD Yves

\*\*\*\*\*

### INFORMATIONS DIVERSES

URANGA Adeline participe à ce début de réunion pour porter à la connaissance de la Commission un certain nombre de messages.

- Il est demandé à chaque commission de mettre en avant quelques idées marquantes de la saison en cours qui serviront à la présentation du rapport moral de la prochaine Assemblée Générale du District.
- Elle détaille ensuite les matchs dits « à risques » pour cette fin de saison qu'il conviendrait de couvrir par la présence d'un délégué, eu égard au fait que ces matchs représentent un enjeu particulier.
- Adeline nous demande ce qu'il advient du « Challenge Ethique et Convivialité ». Il est réalisable pour la Départementale 5, en rappelant qu'il n'y a plus de départementale 6, autrefois concernée.  
Elle se propose de mettre en place un questionnaire en ligne, adressé aux clubs concernés, les clubs n'ayant plus qu'à cocher leur choix et retourner leurs réponses.
- S'agissant de la prochaine saison, elle nous demande, compte tenu de la faible couverture arbitrale de la départementale 4, s'il y a lieu de la maintenir au titre du « Challenge de l'Ethique », ou bien de l'intégrer comme pour la Départementale 5 au titre du « Challenge Ethique et Convivialité »
- A la demande de la commission de l'Ethique sur le ressenti des matchs quant à la bonne tenue des rencontres, elle nous signale que l'environnement de ces matchs est souvent compliqué, et de plus en plus en catégories « jeunes ».
- Enfin, l'Assemblée Générale du District aura lieu le 10 juin à la salle de Conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou et la soirée de remise des récompenses se déroulera le 8 juillet.

### CHARTES

La Commission de l'Ethique, sur invitation du Comité de Direction du District, a présenté ses travaux sur les chartes le 17 mars dernier.

La commission était représentée par COLIN Daniel, CANTET Dominique, ARTUS Dominique, LAGRANGE Marie-Hélène et BERNARDEAU Rémi,

Le Comité de Direction accueillait ENNJIMI Saïd, Président de la Ligue de Nouvelle Aquitaine.

Rappelons que ces travaux sur les chartes avaient été commandés par le District de la Vienne en 2019. La Commission de l'Ethique s'est appuyée sur la thématique du mot RESPECT, et des déclinaisons en mots des 7 lettres de ce mot RESPECT,

La Commission de l'Ethique, après avoir exposé le contexte dans lequel s'inscrit cette démarche, propose une approche destinée à faciliter la construction des chartes par les clubs, et concernant quatre volets d'acteurs : les joueurs, les éducateurs, les dirigeants de clubs, et les parents.

BASQ Stéphane demande désormais à la Commission de proposer ce qu'il convient de mettre en place en termes de communication, au sein du District et à destination des clubs.

En quoi c'est utile pour les clubs ? Des supports ont été construits servant de modèle.



Comment les faire partager ? La Commission de l'Ethique proposera au District très rapidement ses souhaits pour partager dès que possible avec les clubs nos travaux et nos réflexions sur ce sujet.

## NOS CHALLENGES DE LA SAISON EN COURS

Nous rappelons que les Challenges organisés par la Commission de l'Ethique ont bien lieu pour la saison en cours, qu'il s'agisse du « Challenge de l'Ethique », ou du « Challenge Ethique et Convivialité ».

S'agissant du « Challenge de l'Ethique », qui s'adresse rappelons-le aux clubs de départemental 1 à 4, un premier classement intermédiaire provisoire a été fait.

Le classement final sera porté à la connaissance des clubs une fois le championnat terminé.

Eu égard aux consignes sanitaires liées à la pandémie, nous avons été contraints de ne pas faire de classement intermédiaire auprès des clubs, seul le classement final fera l'objet de récompenses.

En ce qui concerne le « Challenge Ethique et Convivialité », les clubs seront invités à répondre au questionnaire que transmettra Adeline aux clubs de départemental 5.

La Commission de l'Ethique rappellera dans cet envoi quelques points de règlement de ce Challenge.

## FESTIFOOT

La journée « Festifoot » était organisée à Neuville le 2 avril dernier.

La Commission de l'Ethique, représentée par COLIN Daniel, CANTET Dominique et BARAUDON Ginette, était présente aux côtés des organisateurs pour mettre en place le quizz que l'ensemble des joueurs, individuellement, devait remplir, le cumul des points entrant dans le classement final de cette journée.

La Commission de l'Ethique salue le travail effectué par la Commission des Jeunes, avec le concours précieux du Club de Neuville, pour organiser cette journée sportive dans un cadre de qualité,

**Prochaine réunion. Date à déterminer**

Les secrétaires,  
CANTET Dominique et ARTUS Dominique



## DOCUMENTS DIVERS

### ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

## Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Département 1</b>  (1x14) en 20/21  Pour  (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
<b>Département 2</b>  (2 x12)  24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
<b>Département 3</b>  ( 2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 <sup>①</sup>	-11 <sup>②</sup>	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
<b>Département 4</b>  (5 x12)  60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
<b>Département 5</b>	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

## Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

<b>Vient de Régional 2</b>		0	1	2	3	4	5
<b>Départemental 1</b> (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
<b>Départemental 2</b> (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1



## U17/U18 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022

Départemental 1  (1X10)  10 équipes	Vient de régional (U16R1, U16R2, U15R2)	0	1	2	3	4	5	Départemental 1  (1X10)  10 équipes
	Monte en régional (U18R2)	-2	-2	-2	-2	-2	-2	
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-3	-4	-5	
	Vient de Départemental 2	4	4	4	2	2	2	
Départemental 2  (2X9)  18 équipes	Monte en Départemental 1	-4	-4	-4	-2	-2	-2	Départemental 2  ?? équipes
	Vient de Départemental 1	2	3	4	3	4	5	

## U15 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022

Départemental 1  (1X10)  10 équipes	Vient de régional (U14R2)	0	1	2	3	4	Départemental 1  (1X10)  10 équipes
	Monte en régional (U16R2)	-2	-2	-2	-2	-2	
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	
	Vient de Départemental 2	4	4	4	4	4	
Départemental 2  (4x8)  32 équipes	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	Départemental 2  ?? équipes
	Monte en Départemental 1	-4	-4	-4	-4	-4	



## U13 - Accessions et rétrogradations à la fin de saison 2021 – 2022

Département 1 (1x10) 10 équipes	Monte en Régional (U14R2)	-1	Département 1 (1X10) 10 équipes
	Descend en Département 2	-3	
	Vient de Département 2	4	
Département 2 (2X10) 20 équipes	Monte en Département 1	-4	Département 2 (2X10) 20 équipes
	Vient de Département 1	3	
	Descend en Département 3	-6	
	Vient de Département 3	7	
Département 3 (3x8 + 3X7) 45 équipes	Vient de Département 2	6	Département 3  X équipes
	Monte en Département 2	-7	